

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2019

DCM N° 19-04-25-21

Objet : Dossier Interreg "Pierres Numériques" : demande de modification majeure.

Rapporteur: M. LEKADIR

Par délibération du 28 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville de Metz au programme Interreg V A Grande Région au travers de l'opération « Pierres Numériques » pour une dépense globale prévisionnelle de 2 200 000 (1 320 000 € de subvention FEDER). Ce projet a permis notamment à la Ville de Metz de lancer le Festival Constellations de Metz avec le succès public que l'on connaît depuis 2017.

L'association Moselle Arts Vivants, 10^{ème} bénéficiaire du projet, a été informée par les instances européennes gestionnaires du Programme Interreg V, de la possibilité de présenter des augmentations budgétaires. A la suite de quoi, l'ensemble des partenaires a été sollicité pour proposer des compléments de programmation. Dans ce cadre, la Ville de Metz souhaite présenter des dépenses nouvelles éligibles à hauteur de 200 000 € (80 000 € d'autofinancement et 120 000 € de subvention FEDER). Celles-ci vont correspondre à des projets numériques que la Ville de Metz entend porter pour valoriser son patrimoine remarquable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2016,

CONSIDERANT que le 6 mars 2019, le Conseil d'Administration de l'association Moselle Arts Vivants, a mandaté sa Présidente pour formaliser une demande de modification majeure du Programme Interreg V A Pierres Numériques – Digitale Steine,

CONSIDERANT l'extension de programmation envisagée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'engagement complémentaire de la Ville de Metz au programme Interreg V A Grande Région à hauteur de 200 000 € de dépenses nouvelles éligibles,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes procédures de marchés publics nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents notamment contractuels se rapportant à cette affaire, à les exécuter et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions, auxquelles la Ville de Metz peut prétendre notamment au titre du Programme Interreg V Grande Région à hauteur de 120 000 €.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ